



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV18 - JUIN 2015

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

2015162-0008 - arrêté 2015-002 portant délégation de signature de la Directrice du département de la recherche clinique et du développement

2015167-0002 - arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics du directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris



PREFECTURE DE PARIS

Arrêté n° 2015162-0008

Signé le jeudi 11 juin 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

**Arrêté n° 2015- 002 portant délégation de signature de la Directrice
du Département de la recherche clinique et du développement**

DEPARTEMENT DE LA
RECHERCHE CLINIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT

La Directrice du Département de la recherche clinique et du développement,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1,
R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique hospitalière,

Vu la décision n° 2011-0053 DG du 9 mai 2011 modifiée fixant la liste des pôles d'intérêt
commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n°2014357-0003 DG du 23 décembre 2014 modifiant l'arrêté n° 2011-0054 DG
du 9 mai 2011 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de
l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011 –071 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation du
Département de la recherche clinique et du développement,

Vu l'arrêté directeur n°2014357-0004 DG du 23 décembre 2014 modifiant l'arrêté n°
2013-318-0006 DG du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur
général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des
hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains
directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de
services du système d'information « Patient »,

ARRETE :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth GUILLAUME,
directeur d'hôpital, à l'effet de signer au nom de la Directrice du Département de la
recherche clinique et du développement tous les actes, conventions et marchés
ressortissant des attributions du Chef du département de la recherche clinique et du
développement (DRCD) notamment en matière de gestion technico-réglementaire,
administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion
Assistance publique – hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion
industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et
conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-
faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge BUREAU, responsable
du pôle promotion du DRCD, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD tous les
actes, courriers et documents en matière de gestion technico-réglementaire (incluant la
vigilance) et administrative des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, les
contrats relatifs à la participation des centres investigateurs dans le cadre des

recherches promues/gérées par l'AP-HP, ainsi que les courriers à destination des lauréats des appels à projets ministériels.

En cas d'empêchement de Monsieur Serge BUREAU, délégation de signature est donnée à Madame Valérie ACAR, responsable de la vigilance, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD les documents en matière de vigilance des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP.

Article 3 – Délégation de signature est donnée à Madame Lauren DEMERVILLE, responsable du pôle Partenariats et Expertises du DRCD, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD tous les actes, courriers et documents en matière de ressources biologiques à finalité scientifique, tous les actes, courriers et documents en matière de gestion administrative et financière des projets de recherche financés par les programmes de la commission européenne, ainsi que les contrats relatifs à la prise en charge des frais supplémentaires conclus avec les promoteurs industriels et académiques.

Article 4 – Délégation de signature est donnée à Madame Florence GHRENASSIA, responsable de l'Office de Transfert de Technologies et des Partenariats Industriels, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD tous les actes, courriers et documents relatifs aux démarches de protection des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel, auprès de tous les offices, registres et organismes nationaux et internationaux.

Article 5 – En cas d'empêchement de Madame Elisabeth GUILLAUME, délégation de signature est donnée à Madame Tinatin GOGDLIZE, responsable de la gestion, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD tous les actes, appels de fonds, bilans financiers, décisions de reversement, de paiement, et courriers en matière de gestion financière des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, ainsi que les bons de commande d'un montant inférieur à 3000 euros hors taxes.

En cas d'empêchement de Madame Elisabeth GUILLAUME, délégation de signature est donnée à Madame Caroline DECROCK, responsable de la cellule ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD tous les courriers et documents de correspondance avec le Centre de Gestion Commune Ressources Humaines PIC et Siège, les demandes de formation, ainsi que les ordres de missions, à l'exception de ceux concernant les professionnels du «DRCD siège».

En cas d'empêchement de Madame Elisabeth GUILLAUME, délégation de signature est donnée à Madame Chantal LUCAS, Responsable du système d'information du DRCD, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD tous les bons de commande en matière informatique d'un montant inférieur à 3000 euros hors taxes.

Article 6 – Les titulaires de la présente délégation assurent la publicité des actes qu'ils ont signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

Article 7 – Cet arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Paris, le **11 JUIN 2015**

Florence FAVREL-FEUILLADE

Florence FAVREL-FEUILLADE
Florence FAVREL-FEUILLADE
Directrice du DRCD-APHP
Directrice du DRCD-APHP



PREFECTURE DE PARIS

Arrêté n° 2015167-0002

Signé le mardi 16 juin 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés
Le Directeur du groupe hospitalier des hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2013319-0008 modifié du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directeur n°2015-127-10 du 7 mai 2015 modifiant l'article 2-1 de l'arrêté directeur n°2013319-0008 du 15 novembre 2013 et donnant délégation de signature pouvoir adjudicateur à Monsieur Sylvain DUCROZ, directeur du groupe hospitalier hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 1^{er} mai 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- Madame Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Monsieur Michel MORENVAL, directeur, adjoint à la directrice chargée des services économiques et logistiques,
- Madame Séverine SAUNIER, directrice adjointe chargée des services économiques et logistiques,
- Madame Françoise SABOTIER-GRENON, directrice du groupe hospitalier adjointe,

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché, des ordres de services, des bons de commande, des avenants et des décisions de poursuivre.

- Monsieur Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Monsieur Mourad GHOMARI, ingénieur, directeur des équipements,
- Monsieur Jérémy LECLERT, ingénieur, adjoint au directeur des systèmes d'information.
- Monsieur Thierry MARTIN, directeur des travaux et de la maintenance
- Madame Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière, responsable de la cellule des marchés,

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- Madame Brigitte MARTEL, attachée d'administration hospitalière, directrice du site de l'hôpital maritime de Berck (exclusivement pour le site de Berck).
- Monsieur Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier (exclusivement pour le site de Berck et les travaux urgents et imprévus TUI).
- Madame Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, responsable des ressources humaines de l'hôpital maritime de Berck (exclusivement pour le site de Berck)

- Madame Cécile VACOSSIN, cadre supérieur de santé (exclusivement pour le site de Berck).

ARTICLE 4 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E et 1-F (pour les besoins de l'hôpital Maritime de Berck) de l'arrêté de délégation de signature n°2013319-0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 5 : L'arrêté de délégation de signature n° 2015062-0001 du 03 mars 2015 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne, le

16 JUIN 2015

Sylvain DUCROZ

